



Protocole d'accord des partenaires du Contrat de rivière Haute-Meuse



2010 - 2013

Photographies de la couverture :

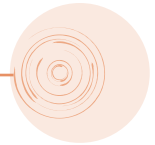
(de gauche à droite)

© François Migeotte

© Yves Caudano

© Michel Fautsch

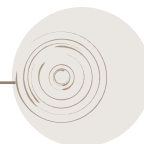
© Gaetan Van Overmeiren



1. Préface	5
2. Le Contrat de rivière Haute-Meuse.....	7
2.1. Qu'est ce qu'un Contrat de rivière ?.....	7
2.2. Historique du Contrat de rivière Haute-Meuse.....	8
2.3. Fonctionnement du Contrat de rivière Haute-Meuse	9
2.4. Les partenaires du Contrat de rivière Haute-Meuse	11
3. Le territoire de la Haute-Meuse	13
3.1. Les sous-bassins hydrographiques Meuse amont et Oise	13
3.2. L'occupation du territoire	14
3.3. Le patrimoine naturel	15
3.4. Les usages locaux des cours d'eau.....	16
3.5. Les gestionnaires des cours d'eau.....	18
4. Le protocole d'accord 2010-2013	19
4.1. Introduction	19
4.2. Structure.....	20
4.3. Assainissement des eaux usées et qualité des eaux de surface (Thème 1)	21
4.4. Industries (Thème 2).....	24
4.5. Agriculture (Thème 3)	24
4.6. Collectivités et ménages (Thème 4).....	26
4.7. Zones protégées (Thème 5)	26
4.8. Prélèvements, crues, étiage des cours d'eau (Thème 6)	28
4.9. Pollutions (Thème 7).....	29
4.10. Hydromorphologie (Thème 8)	29
4.11. Activités récréatives (Thème 9).....	31
4.12. Ouvrages et patrimoine (Thème 10).....	33
4.13. Espèces invasives (Thème 11)	34
4.14. Habitats et espèces sensibles (Thème 12)	36
4.15. Information et sensibilisation générale (Thème 13)	38



1. Préface



C'est avec grand plaisir que je vous présente cette brochure du Contrat de rivière Haute-Meuse illustrative des engagements pris par l'Administration wallonne, la Province de Namur, 24 communes et de nombreuses associations de la vallée de la Meuse et des bassins versants de ses affluents.

Les missions, perspectives et défis auxquels ils devront faire face sont nombreux. Les Contrats de rivière sont là pour les y aider en tant que plate-forme d'information, sensibilisation, concertation et transversalité reconnue.

La philosophie de base d'un Contrat de rivière est en effet bien celle-là : des projets basés sur une forte participation des structures locales, privées et publiques, dans le but de favoriser une gestion intégrée des ressources en eau et la participation citoyenne qui en découle.

Les petits gestes de tous les jours sont autant de petites gouttes qui se transforment en rivière puis en Fleuve. C'est donc, avant tout, notre comportement journalier qu'il est nécessaire d'adapter pour respecter au mieux nos rivières et ruisseaux.



© Michel Fautsch

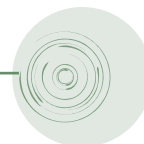
Les zones humides, des espaces à protéger



Jean-Marc VAN ESPEN
Député provincial en charge de l'Environnement
Président du Contrat de rivière Haute-Meuse



2. Le Contrat de rivière Haute-Meuse



2.1. Qu'est ce qu'un Contrat de rivière ?

« Le Contrat de rivière est un protocole d'accord entre un ensemble aussi large que possible d'acteurs publics et privés sur des objectifs visant à concilier les multiples fonctions et usages des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau du bassin. »

Un Contrat de rivière regroupe tous les acteurs de l'eau (pouvoirs locaux, administration wallonne, associations...) autour d'un même programme pluriannuel d'actions, le protocole d'accord. Les signataires de ce programme s'engagent moralement et volontairement à atteindre des objectifs déterminés dans des délais raisonnables et en assurer l'exécution dans le sous-bassin hydrographique concerné.

Les missions d'un Contrat de rivière sont multiples : réaliser un inventaire des atteintes aux cours d'eau, promouvoir et contribuer à une gestion globale et intégrée du cycle de l'eau, informer et sensibiliser les acteurs locaux et la population, contribuer à la mise en place des plans de gestion de l'eau par district hydrographique, collaborer à des initiatives régionales (tels le plan PLUIES, les PCDN ou encore les CRIE) et élaborer les différents protocoles d'accord [Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008].



© Christine Libioule

La vallée de la Meuse à Profondeville

Réunion des partenaires du CRHM, en présence de nombreuses personnalités, lors de la passation de présidence du CRHM le 11 septembre 2009 à Freyr



© Stéphane Abras

2.2. Historique du Contrat de rivière Haute-Meuse

Le Contrat de rivière Haute-Meuse (CRHM) est l'un des premiers Contrats mis en place en Wallonie. Dès 1992, les autorités locales adoptent cette initiative et la Charte de la Haute-Meuse est signée en 1994. Le 24 juin 1996, le premier programme d'actions établi pour une durée de 5 ans est signé par les partenaires. Il est suivi en 2002 par un second programme d'actions. Ces deux premiers protocoles d'accord concernent alors uniquement la vallée de la Meuse proprement dite, d'Hastière à Namur. En 2005, le territoire du CRHM est élargi aux bassins versants des affluents mosans repris dans les sous-bassins hydrographiques Meuse amont et Oise. De nouveaux partenaires intègrent le Contrat et entre 2006 et 2009, un troisième programme d'actions est mené sur les affluents de la Meuse. En 2010, après un nouvel élargissement du territoire couvert par le CRHM (cf. Figure 1), les partenaires élaborent leur quatrième plan d'actions qui s'étalera jusqu'en 2013. Signé le 17 mars 2011, presque 15 ans après la première signature d'un programme, ce protocole d'accord vise à nouveau à restaurer, protéger et promouvoir les ressources en eaux de surface et souterraines de la Meuse et de ses affluents.



© FTPN
Signature du second programme d'actions le 21 juin 2002 à Dinant



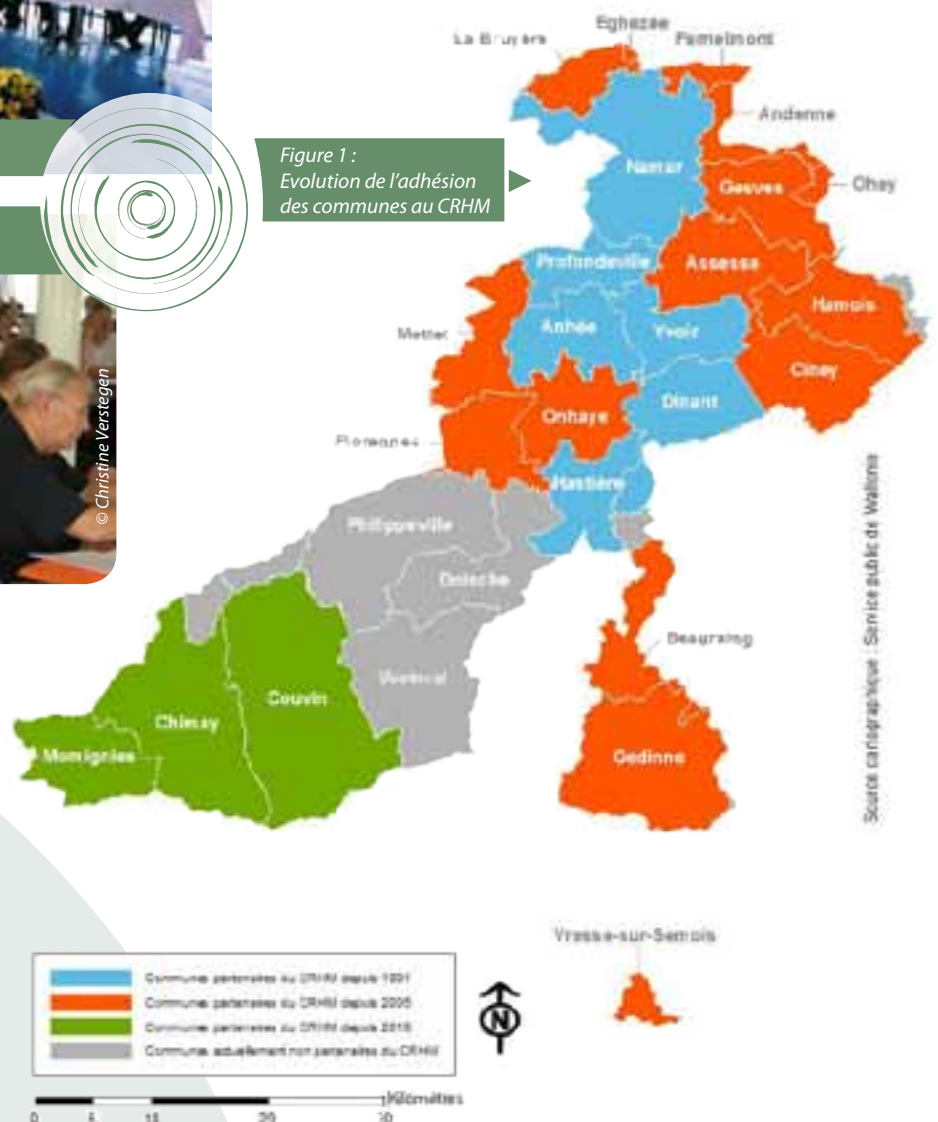
© Vers l'Avenir
Signature de la Charte du CRHM le 14 juin 1994 à Namur

Concertation lors de l'assemblée générale du 20 juin 2008 à Ciney



© Christine Verstegen

Figure 1 : Evolution de l'adhésion des communes au CRHM



2.3. Fonctionnement du Contrat de rivière Haute-Meuse

Le Contrat de rivière Haute-Meuse (CRHM) est une asbl financée par le Service public de Wallonie, la Province de Namur et 24 communes partenaires. Son fonctionnement s'articule autour de 3 structures : le Comité de rivière, les Comités locaux de concertation et la Cellule de coordination.

- **Le Comité de rivière**

Il s'agit d'un organe de représentation des intérêts, de réflexion, de concertation, de décision et d'exécution du Contrat de rivière. Il regroupe l'ensemble des partenaires du CRHM concernés par la gestion de l'eau dans les sous-bassins hydrographiques Meuse amont et Oise. Il est en réalité l'Assemblée générale de l'association. Le Comité de rivière se réunit une à deux fois chaque année afin d'évaluer les actions menées par le CRHM. Il est composé des 3 groupes de représentants suivants :

- les administrations fédérales, régionales et organes consultatifs ;
- les pouvoirs locaux (provinces et communes) ;
- les acteurs locaux.



- **Les Comités locaux de concertation**

Initiés en 2005, les Comités locaux de concertation regroupent à l'échelle locale les partenaires impliqués dans des actions du protocole d'accord. Ces partenaires appartiennent au Comité de rivière ou sont des collaborateurs du CRHM uniquement au niveau local pour la réalisation d'actions spécifiques. Suite à une révision de la structure de ces comités locaux en 2009 et 2010 et suite à l'adhésion de nouvelles communes au CRHM, ce sont dorénavant 8 comités locaux qui sont actifs à l'échelle des sous-bassins hydrographiques Meuse amont et Oise (cf. Figure 2). Les membres de ces comités de concertation se réunissent en moyenne deux fois par an pour assurer le suivi des actions du protocole d'accord dans chacun des bassins versants concernés. Cette structure permet également d'aborder toutes nouvelles problématiques locales avec les différents partenaires.





© Denis Hardy

L'Eau Noire en amont de Couvin



Figure 2 : Les 8 comités locaux de concertation du CRHM

- **La Cellule de coordination**

Il s'agit de l'organe de coordination du CRHM. Cette structure assure les fonctions de coordination, d'information et de concertation des différents partenaires du CRHM. Elle se charge également du secrétariat du CRHM et réalise l'inventaire des atteintes aux cours d'eau. De plus, la Cellule de coordination est maître d'œuvre d'une série d'actions du protocole d'accord établi avec les partenaires du CRHM. L'équipe de cette cellule se compose de 4 personnes : un coordinateur, un coordinateur adjoint, un technicien et une secrétaire (mi-temps).



© Anne-Sophie Van Lil

L'équipe de la Cellule de coordination : De gauche à droite, Stéphane Bolland, Bénédicte Stouffs, Frédéric Mouchet, Stéphane Abras



2.4. Les partenaires du Contrat de rivière Haute-Meuse

Administrations fédérales, régionales et organes consultatifs :

- Ministère de la Défense nationale ;
- Zone de Police de la Haute-Meuse ;
- SPW – Direction générale des Routes et Bâtiments (DGO1) : Département des Infrastructures subsidiées , Direction des Routes de Namur ;
- SPW – Direction générale de la Mobilité et des Voies hydrauliques (DGO2) : Département des Voies hydrauliques de Namur (DVHN) et Service d'études hydrologiques (SETHY) ;
- SPW – Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement (DGO3) : Département de la Nature et des Forêts (DNF), Département de la Ruralité et des Cours d'Eau (DRCE) – Direction du Développement rural (DDR) et Direction des cours d'Eau non navigables (DCENN), Département de l'Environnement et de l'Eau (DEA) – Direction des Eaux de Surface (DESu) et Direction des Eaux souterraines (DESo) ;
- SPW – Secrétariat général – Département de la Géomatique ;
- SPW - Commissariat général au Tourisme (CGT);
- Commission consultative de l'Eau ;
- Commissions consultatives en Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM) de Dinant, Gesves, Namur et Profondeville .



© Stéphane Abras

Les partenaires du CRHM
le 11 septembre 2009 à Freyr



Pouvoirs locaux :

- Province de Namur : Conseil provincial, Administration des Services techniques et de l'Environnement, Fédération du Tourisme ;
- Administrations communales d'Andenne, Anhée, Assesse, Beauraing, Chimay, Ciney, Couvin, Dinant, Eghezée, Fernelmont, Florennes, Gedinne, Gesves, Hamois, Hastière, La Bruyère, Mettet, Momignies, Namur, Ohey, Onhaye, Profondeville, Vresse-sur-Semois et Yvoir.

Acteurs locaux :

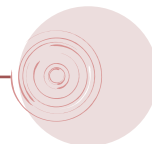
- Animation gelbressoise asbl ;
- Association pour la découverte de la Nature asbl ;
- Bureau économique de la Province de Namur (BEP) ;
- CAR-N asbl ;
- Centre YWCA « Les Fauvettes » asbl ;
- Cercles des Naturalistes de Belgique asbl (CNB) ;
- Chambre du Commerce et de l'Industrie de la Province de Namur ;
- Ciney Environnement asbl ;
- Club alpin Belge (aile francophone) (CAB) ;
- Comité régional Anti-Carrière asbl (CRAC) ;
- Commission internationale de la Meuse ;
- Commission wallonne d'Études et de Protection des Sites souterrains (CWEPS) ;
- Empreintes asbl (CRIE de Namur) ;
- Faculté universitaire Notre-Dame de la Paix (FUNDP) ;
- Fédération belge de la Batellerie ;
- Fédération de pêche de la Semois namuroise ;
- Fédération des Industries extractives ;
- Fédération francophone de Canoë (FFC) ;
- Fédération francophone de Ski nautique et Wakeboard (FFSNW) ;
- Fédération francophone de Yachting belge (FFYB) ;
- Fédération halieutique de l'Entre Sambre et Meuse (FHESM) ;
- Fédération halieutique de la Haute-Meuse namuroise (FHHMN) ;
- Fédération HoReCa de Namur et du Brabant wallon ;
- Fédération wallonne de l'Agriculture (FWA) ;
- Fondation Gouverneur René Close ;
- Fondation rurale de Wallonie (FRW) ;
- Groupe d'Action Local (GAL) de la Haute-Meuse ;
- Groupe d'Action Local (GAL) de l'Entre Sambre et Meuse ;
- Intercommunale namuroise de Services publics (INASEP) ;
- Infrabel sa ;
- Klim- en bergsportfederatie (KBF) ;
- La Fario asbl ;
- La Maison de la Mémoire rurale de La Bruyère ;
- La Maison du Tourisme du Pays de Namur ;
- Les Amis de la Terre asbl ;
- Les Amis de Marche-les-Dames asbl ;
- Les Naturalistes de la Haute-Lesse asbl ;
- Les pêcheurs de la Houille ;
- Monuments et Sites de Saint-Gérard et Graux asbl ;
- Natagora ;
- Pays de la Moline asbl ;
- Port autonome de Namur (PAN) ;
- Profondeville-Lustin Perles de la Meuse asbl ;
- Royal Cercle nautique de Dinant ;
- Royal Club nautique Sambre et Meuse – section aviron ;
- Sagrex sa ;
- Société wallonne des Eaux (SWDE) ;
- Syndicat d'Initiative de la Vallée du Samson ;
- Union belge de Spéléologie (UBS) ;
- Virelles-Nature asbl ;
- Vivaqua.



© Jacques Robert

L'aube sur la Meuse à Anseremme

3. Le Territoire de la Haute-Meuse



3.1. Les sous-bassins hydrographiques Meuse amont et Oise

Les limites géographiques au niveau desquelles le Contrat de rivière Haute-Meuse (CRHM) peut agir s'étend jusqu'aux frontières des sous-bassins hydrographiques (SBH) Meuse amont et Oise (cf. Figure 3). La superficie de ces deux sous-bassins est de 200.323 hectares. L'ensemble du réseau hydrographique compte 2594 km de linéaire de cours d'eau, dont 1313 km sont classés¹. Au-delà de la Meuse, les principaux cours d'eau sont le Bocq, la Brouffe, le Burnot, l'Eau Blanche, l'Eau Noire, le Flavion, l'Hermeton, la Houille, la Mollignée, le Samson, et le Viroin (cf. Figure 4).



Figure 3 : Localisation des SBH Meuse amont et Oise en Wallonie

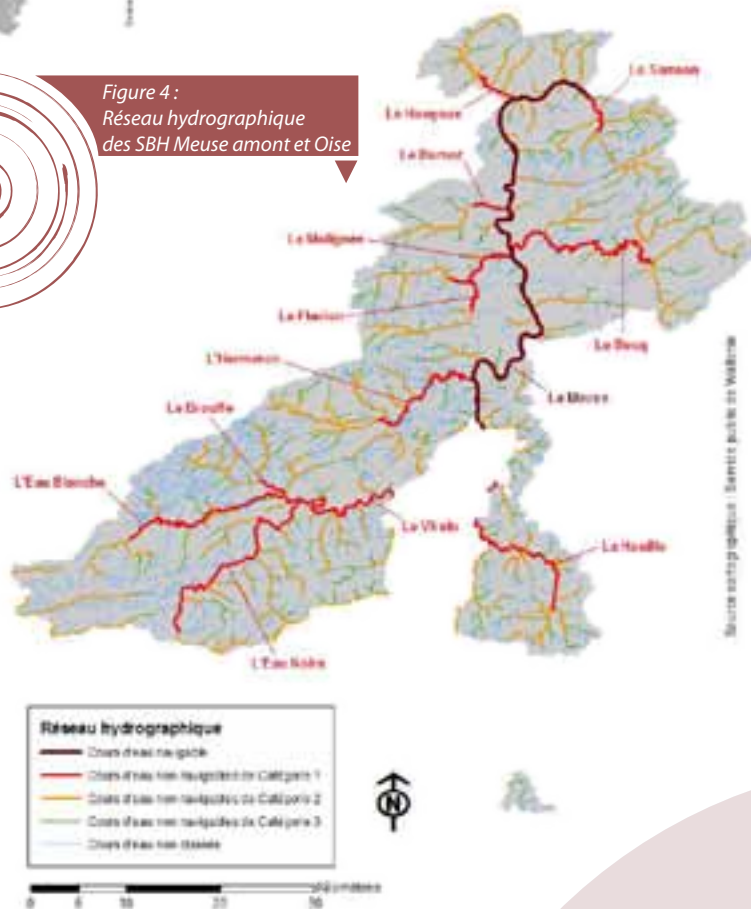


Figure 4 : Réseau hydrographique des SBH Meuse amont et Oise



1 Sources :

État des lieux des sous-bassins hydrographiques - Tome I : État des lieux Sous-bassin Meuse amont, MRW/DGRNE, 2005
District Hydrographique International de la Seine - Tome I : État des lieux en Région wallonne, MRW/DGRNE, 2005

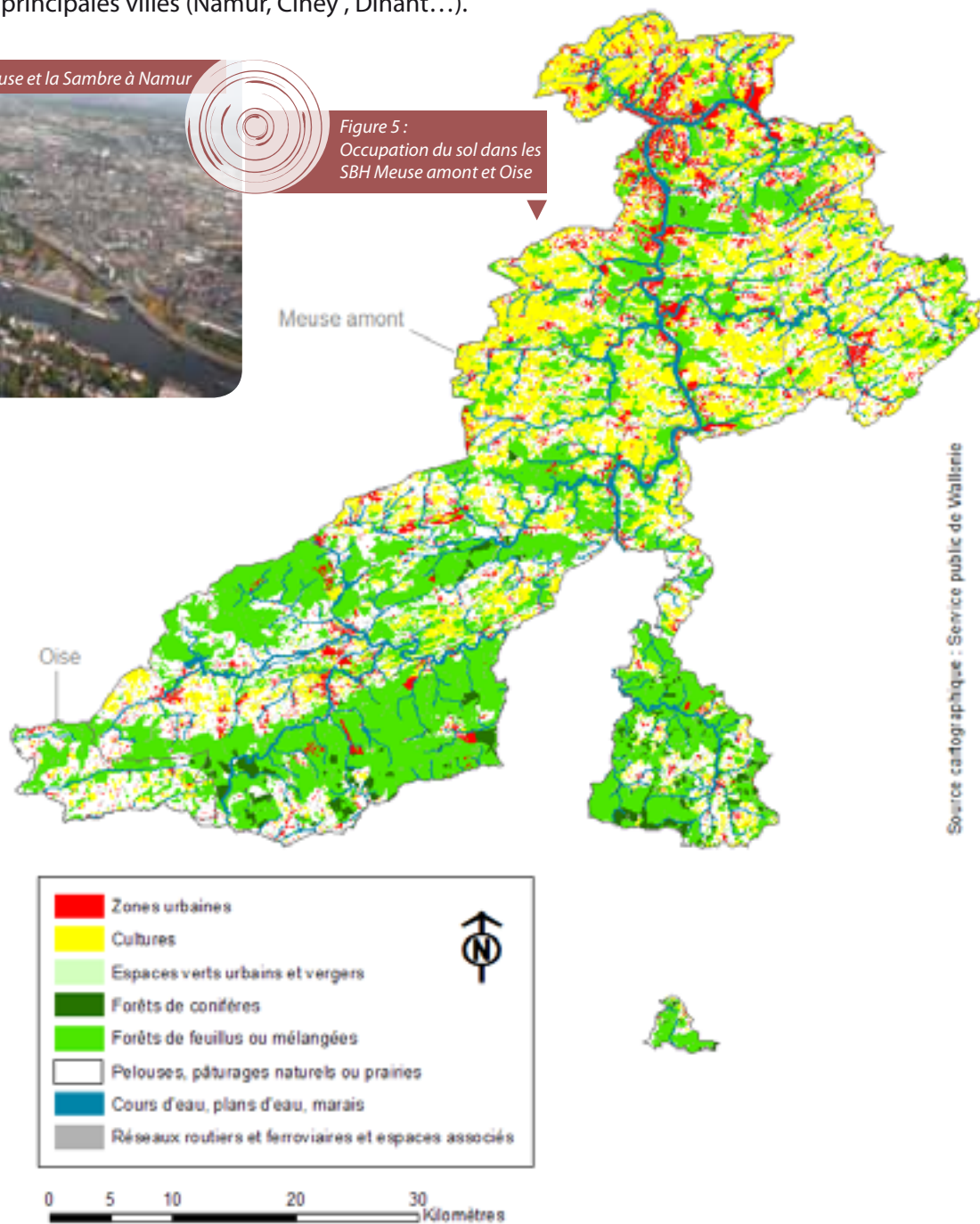
3.2. L'occupation du territoire

La population totale s'élève à 214.270 habitants (données de 2000), avec une densité de population de 110 personnes/km² sur le SBH Meuse amont et de 36 personnes/km² sur le SBH Oise. Les habitants sont répartis sur 31 communes différentes. La population des 24 communes partenaires du CRHM est estimée à environ 198.000 personnes, soit 91 % de la population des deux SBH¹.

L'occupation du sol est diversifiée avec 39,3 % de forêts, 24,8 % de cultures, 24,5 % de prairie et 5,1 % de zones urbanisées¹. Les cultures sont majoritairement présentes dans la partie Nord du territoire de la Haute-Meuse alors que dans la partie Sud se sont les zones forestières qui dominent (cf. Figure 5). Les zones urbaines sont concentrées autour des principales villes (Namur, Ciney, Dinant...).



Confluence entre la Meuse et la Sambre à Namur



¹ Sources :

État des lieux des sous-bassins hydrographiques - Tome I : État des lieux Sous-bassin Meuse amont, MRW/DGRNE, 2005
District Hydrographique International de la Seine - Tome I : État des lieux en Région wallonne, MRW/DGRNE, 2005

3.3. Le patrimoine naturel

Dans les sous-bassins hydrographiques (SBH) Meuse amont et Oise, 35 zones du réseau européen Natura 2000 sont partiellement ou totalement localisées sur ce territoire et couvrent 35.538 hectares, soit 17,7 % des deux SBH. Les sites les plus importants sont rencontrés dans les bassins versants de l'Hermeton (Bassin fagnard de l'Hermeton), de la Houille (Vallée de la Houille en aval de Gedinne, Vallée de la Hulle), de l'Eau Blanche (Massif forestier de Cerfontaine, Vallée de l'Eau Blanche à Virelles), du Viroin (Calestienne entre Frasnes et Doische) et de l'Oise (Massifs forestiers entre Momignies et Chimay). Plus de 832 km de tronçons de cours d'eau sont situés à l'intérieur de sites Natura 2000, ce qui représente 32,1 % du linéaire total des cours d'eau des deux sous-bassins.



Le Colébi (site Natura 2000) dans la vallée de la Meuse entre Hastière et Dinant

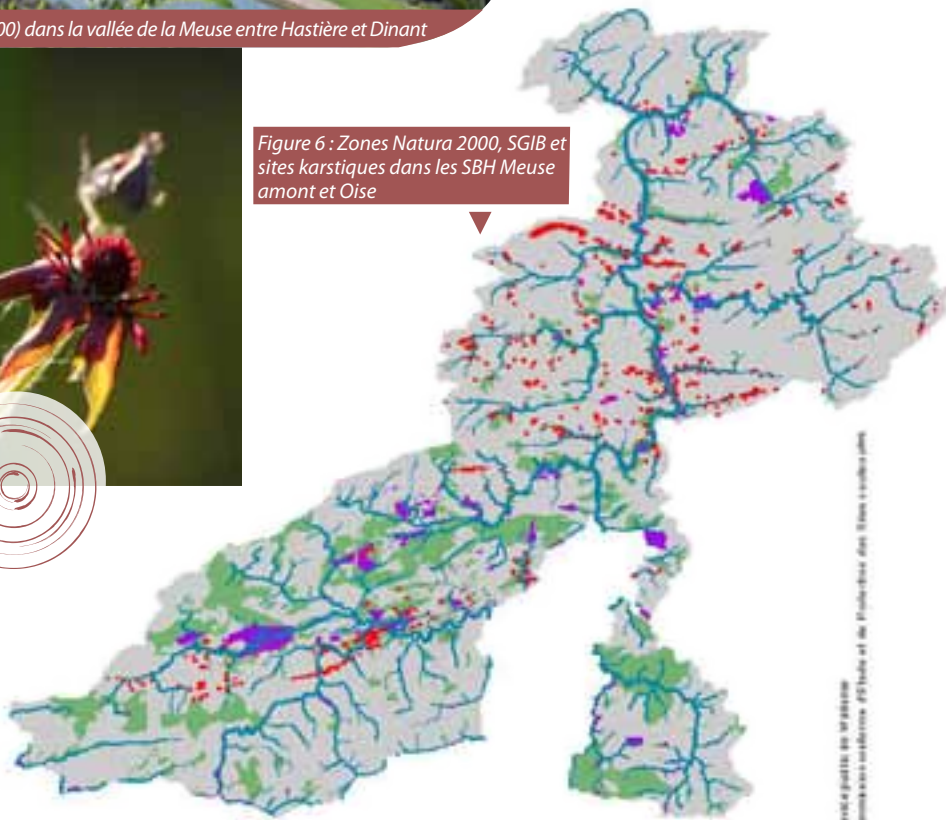
© Evelyne Rochez



© Michel Fautsch

Le comaret, espèce des prairies marécageuses et des tourbières, peut être observé dans la zone Natura 2000 de la vallée de la Houille en aval de Gedinne

Figure 6 : Zones Natura 2000, SGB et sites karstiques dans les SBH Meuse amont et Oise



Source cartographique : Service public de Wallonie
Commissariat général à l'Égalité et de l'Inclusivité des Hauts-Flandres



Concrétions calcaires dans le chantoir des Fagnoules à Awagne

© Paul De Bie



Outre ces zones, 332 Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB) sont recensés sur le territoire des 2 SBH, auquel il faut encore ajouter les nouveaux sites découverts ces 5 dernières années. Certains de ces sites sont fortement liés au monde aquatique, tels les vallées forestières (eaux vives et milieux rivulaires), les zones humides (eaux stagnantes), les carrières et les sablières (eaux stagnantes temporaires) et également les reliefs karstiques creusés par l'eau dans les massifs calcaires (cf. Figure 6).

Tous ces biotopes naturels renferment des espèces animales ou végétales à haute valeur environnementale et qui sont dépendantes de ces milieux : de nombreux poissons (truites, chabots, anguilles...), des macro-invertébrés (moules perlières, mulettes...) et insectes (libellules...) et des batraciens et reptiles (tritons crêtés, crapauds calamites, couleuvres à collier...), des oiseaux (martins pêcheurs, cincles plongeurs, hirondelles des rivages...), des mammifères (chauve-souris...) et de nombreuses plantes vasculaires (trèfles d'eau, myriophylles en épis, végétation liée aux mégaphorbiaies, espèces typiques des aulnaies et frênaies alluviales...).

3.4. Les usages locaux des cours d'eau

Les usages et acteurs associés aux milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides, nappes souterraines...) sont multiples. En ce qui concerne les SBH Meuse amont et Oise, nous pouvons distinguer les usagers liés à la vallée de la Meuse de ceux liés aux bassins versants des affluents.

En Meuse navigable, les usages du fleuve sont fortement liés au potentiel économique et touristique de la vallée dont voici quelques exemples : le transport de marchandises (la batellerie), le tourisme fluvial (les bateaux de plaisance, les activités de promenade et de l'HoReCa qui sont liées aux quais et halages mosans notamment), le projet d'installation de turbines hydroélectriques au niveau des barrages entre La Plante et Hastière, le développement urbanistique en bord de Meuse, les zones de camping, les sports nautiques (jet-ski, ski-nautique, wakeboard, yachting, aviron, voile...), la pratique de la pêche, la pratique de l'alpinisme sur les massifs rocheux calcaires...

Pour les bassins versants des affluents mosans, les usages liés aux nombreuses étendues agricoles (50 %) et forestières (40 %) occupent une place prépondérante. Les usages associés aux nombreux villages et agglomérations des sous-bassins hydrographiques Meuse amont et Oise ainsi que les activités domestiques et socio-économiques qui en découlent sont aussi bien présents et ont un impact direct sur la qualité des eaux de surface et souterraines de ce territoire. Par ailleurs, les usages récréatifs qui y sont liés sont fort variés : le camping, le scoutisme, la spéléologie et l'alpinisme, la découverte du milieu par les promeneurs et les naturalistes (ornithologues, herpétologues, ichtyologues, botanistes, photographes ou simples passionnés), la pratique de la pêche (dans la rivière ou dans les étangs annexes au cours d'eau)...





3.5. Les gestionnaires des cours d'eau

La gestion sectorielle du territoire wallon fait que les administrations compétentes en matière d'eau, d'aménagement du territoire, d'environnement... sont compartimentées. Par ailleurs, les gestionnaires sont tantôt communaux, provinciaux ou régionaux (Département de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme, Département de l'Environnement et de l'Eau, Département de la Ruralité et des Cours d'eau, Département Nature et Forêts...)

Partant du principe que l'ensemble des écoulements d'un bassin versant se retrouvent *in fine* dans les eaux de surface (cours d'eau, zones humides...) ou les eaux souterraines, de nombreuses administrations doivent donc se coordonner en vue d'une gestion durable et intégrée de nos ressources en eau et des usages qui y sont liés.

Si l'on s'attache au cours d'eau à proprement parlé, nous retrouvons déjà un panel de gestionnaires à l'échelle des SBH Meuse amont et Oise :

- le Service public de Wallonie (SPW), Direction générale de la Mobilité et des Voies hydrauliques (DGO2), Département des Voies hydrauliques de Namur pour la Meuse navigable ;
- le Service Public de Wallonie (SPW), Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement (DGO3), Direction des Cours d'Eau non navigables, District de Namur pour les cours d'eau non navigables de catégorie 1 ;
- les Provinces de Namur (Administration des Services techniques et de l'Environnement) et du Hainaut (Hainaut Ingénierie Technique) pour les cours d'eau non navigables de catégorie 2 ;
- les 31 Communes pour les cours d'eau non navigables de catégorie 3 ;
- les propriétaires riverains pour les cours d'eau non classés.

Les gestionnaires sont donc très nombreux et variés. Nous pouvons aussi citer les intercommunales, notamment les organismes d'assainissement agréés (l'INASEP en Province de Namur et l'IGRETEC en Province du Hainaut) qui agissent plus spécifiquement sur la qualité de l'eau. Quant aux distributeurs d'eau (SWDE, VIVAQUA...), ceux-ci alimentent la population en eau potable et interfèrent sur l'aspect quantité d'eau en puisant l'eau *via* les captages souterrains ou de surface.

Parfois, les gestionnaires cités ont des objectifs divergents. La concertation de l'ensemble de ceux-ci est nécessaire pour arriver à concilier l'ensemble des usages tout en préservant les ressources en eau et en respectant au maximum l'écosystème de la rivière. Cette tâche est un des rôles essentiels des Contrats de rivière en Wallonie.



4. Le Protocole d'Accord 2010-2013



4.1. Introduction

Le protocole d'accord 2010-2013 a été initié lors des Comités locaux de concertation du second semestre 2009 et du premier semestre 2010 avec l'ensemble des partenaires du CRHM. Chaque collaborateur a ensuite validé ses engagements dans une ou plusieurs actions en temps que maître d'œuvre ou comme partenaire. Ce recueil d'actions a été validé par le Comité de rivière du CRHM et proposé à l'administration régionale. Le Ministre Lutgen a émis un avis favorable et accordé la reconduction du protocole d'accord en date du 22 décembre 2010.

Ce programme n'est pas figé, des actions pourront être ajoutées ou modifiées en cours de période en commun accord avec les partenaires concernés. Il représente à un instant précis une photographie des projets menés par l'ensemble des collaborateurs du CRHM.

A la vue du nombre important d'actions inscrites, le présent ouvrage ne présente qu'une synthèse illustrée d'un ensemble d'actions menées par les partenaires du CRHM aux travers des différentes thématiques et sous-thématiques du protocole d'accord. Le détail de chacune de ces actions est présenté sous forme d'une base de données aisément consultable sur le site Internet de l'association à l'adresse suivante :

 www.crhm.be



© Stéphane Abras

Le ruisseau de Feron à Hastière



© Laetitia Liégeois

Végétation sur les berges de la Mollignée à Haut-le-Wastia



© Denis Hardy

La source de l'Oise à Bourlers. Après un cours d'environ 15 km en Belgique, le ruisseau traverse la frontière à Macquenoise pour rejoindre la France et devenir Fleuve

4.2. Structure

Le programme 2010-2013 comporte 547 actions réparties en 14 thématiques et 35 sous-thématiques. Près de 84 % des actions inscrites sont menées en concertation entre au moins deux partenaires du CRHM et 57 % sont des actions de sensibilisation.

La structure de ce quatrième protocole d'accord intègre au mieux (thèmes 1 à 9) la classification du programme de mesures des plans de gestion pour la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau [Directive européenne 2000/60/CE du 23 octobre 2000] dont l'objectif est d'atteindre d'ici fin 2015 un « bon état » de toutes les eaux communautaires.

- Thématique 1 : Assainissement des eaux usées (et qualité des eaux de surface)
- Thématique 2 : Industries
- Thématique 3 : Agriculture
- Thématique 4 : Collectivités et ménages
- Thématique 5 : Zones protégées
- Thématique 6 : Prélèvements, crues et étiage des cours d'eau
- Thématique 7 : Pollutions historiques et accidentelles
- Thématique 8 : Hydromorphologie
- Thématique 9 : Activités récréatives
- Thématique 10 : Ouvrages et patrimoine
- Thématique 11 : Espèces invasives
- Thématique 12 : Habitats et espèces sensibles
- Thématique 13 : Information et sensibilisation générale
- Thématique 14 : Subsidés



© Frédéric Hemotay

Le Burnot à Rivière



© Marie-Rose Auquier

Eveil automnal en Meuse à Andenne



L'île Vas-t-y-Frotte à La plante



© Stéphane Abras

4.3. Assainissement des eaux usées et qualité des eaux de surface (Thème 1)

Assainissement collectif : priorité donnée aux stations d'épuration de plus de 2000 équivalent-habitants

L'**assainissement collectif** (Sous-thème 1.1) des grandes villes et agglomérations est un objectif prioritaire à atteindre pour retrouver le bon état de nos cours d'eau. En Haute-Meuse, deux stations d'épuration de plus de 10.000 équivalent-habitants, Namur et Dinant, sont construites via l'Intercommunale Namuroise des Services Publics (INASEP) et financées par la Société publique de Gestion de l'Eau (SPGE). D'autres stations d'une capacité comprise entre 2.000 et 10.000 équivalent-habitants sont aussi mises en place : Godinne, Hastière, Neuville, et Wépion (déjà inaugurée en juin 2010). Toutes ces stations traiteront les eaux de plus de 135.000 personnes d'ici 2013. Les stations d'épuration des agglomérations de moins de 2000 équivalent-habitants seront envisagées par la suite, une recherche du système de traitement des eaux usées le plus approprié sera réalisée par l'INASEP.



Station d'épuration de Namur, inaugurée en mars 2011, épurant les eaux usées de plus de 85.000 habitants

© Stéphane Abras



Zoom sur l'épuration autonome en milieu rural

De nombreuses habitations rurales ne seront jamais raccordées au système d'assainissement collectif car elles en sont trop éloignées ou parce que la configuration du milieu ne le permet pas. Ces bâtiments sont situés en zone d'**assainissement autonome** (Sous-thème 1.2).

La Cellule de coordination du CRHM informera ses partenaires et la population de son territoire, par l'intermédiaire des administrations communales concernées et l'INASEP, des diverses possibilités et réglementations en matière de traitement des eaux usées dans ces zones via l'édition d'articles de vulgarisation et l'organisation de séances d'information.

Unités d'épuration autonome prêtes à être installées au domaine militaire de Marche-les-Dames



© Michèle Sterckx

Des déchets dans le cours d'eau et sur ses berges ? Sensibilisons et retrouvons nos manches

Nombreux sont les **déchets dans le cours d'eau et sur les berges** (Sous-thème 1.3) accumulés sur certains tronçons de nos cours d'eau et qui diminuent la qualité des eaux et du milieu rivulaire : déchets ménagers, déchets verts, inertes, ferrailles, immondices divers... Afin d'éliminer tous ces détritiques et de sensibiliser la population à mieux respecter l'environnement rivulaire, de nombreuses actions sont menées par les partenaires avec le soutien de la Cellule de coordination du CRHM.

Des Opérations rivières propres sont menées lors du chômage de la Meuse et sur les affluents mosans avec l'aide des pouvoirs communaux mais aussi de la Fédération halieutique de la Haute-Meuse namuroise et de ses sociétés de pêche, des administrations régionales telles la Direction des Voies hydrauliques de Namur (DVHN) et le Service de la Pêche, du Bureau économique de la Province de Namur (BEP), des mouvements de jeunesse et des bénévoles locaux. Les riverains sont sensibilisés par l'envoi d'un courrier accompagné d'une brochure d'information. Des déchets sont aussi enlevés par le personnel communal lors d'actions ciblées. Des ouvriers sont engagés *via* le projet Wallo'Net 3 pour ramasser les déchets bordant les cours d'eau de la Haute-Meuse sur 8 communes partenaires (Andenne, Assesse, Ciney, Hamois, Namur, Onhaye, Profondeville et Yvoir) *via* un financement fédéral, régional et propre du CRHM. Enfin, notons aussi que la Direction des Cours d'Eau non navigables (DCENN), en collaboration avec la DVHN, envisage de développer un système de ramassage des déchets qui s'accumulent à la confluence de la Meuse et de certains de ses affluents.



Canettes et bouteilles usagées flottant sur les eaux mosanes

© Michel Fautsch



Accumulation de déchets dans le lit du ruisseau de Leignon à Ciney

© Stéphane Abras



Opération rivière propre avec les scouts de Chimay sur l'Eau Blanche en 2010

L'opération rivière propre menée lors du chômage de la Meuse en 2007 sera très probablement renouvelée en 2011



© Hubert Raeymaekers



© Frédéric Mouchet

Eaux blanches, odeurs, écumes et mousses suspectes

De nombreux **rejets dans le cours d'eau** (Sous-thème 1.4) sont constatés lors des inventaires des atteintes. Il est important de pouvoir s'assurer que les plus néfastes de ces polluants directement versés dans les eaux, qu'ils soient issus des collectivités ou de particuliers, trouvent une solution dans les plus brefs délais. En collaboration avec l'INASEP et la Cellule de coordination du CRHM, plusieurs communes se sont engagées à rencontrer et informer les responsables de ces rejets afin de trouver les solutions les plus adéquates.



Rejet d'eaux usées dans le Petit Bocq à Florée



Pompage et décharge d'eau sur le chemin de halage de la Meuse à Namur

Algues, bactéries et macro-invertébrés pour nous renseigner sur la qualité des eaux

Un **inventaire de végétaux ou animaux indicateurs de la qualité de l'eau** (Sous-thème 1.5) apporte des renseignements précieux sur certains cours d'eau. On parle alors de bio-indicateurs qui traduisent les éventuelles pollutions que peuvent rencontrer les rivières. La Fondation Gouverneur René Close se charge notamment de suivre les populations d'algues filamenteuses, de bactéries et de mousses dans la vallée du Bocq. Des études sur les algues vertes, qui reflètent un phénomène d'eutrophisation des eaux, seront aussi réalisées dans les étangs de la vallée de la Molinee. Dans la vallée de la Houille, des indices biotiques à partir de l'analyse des populations de macro-invertébrés sont réalisés par les Cercles des Naturalistes de Belgique afin de fournir des données qui aideront à choisir le meilleur système d'assainissement pour les villages de la région.



Hydrophytes dans le Bocq à Senenne



Algue filamenteuse (*Mougeotia* sp.) observée dans le lit du Bocq à Braibant en août 2009.

4.4. Industries (Thème 2)

Faire carrière dans le Bocq

Les **industries** (Sous-thème 2.1) telles les carrières peuvent interagir avec le cours d'eau ou avec son milieu rivulaire. Grâce aux concertations menées dans le cadre du Contrat de rivière Haute-Meuse (10 réunions de travail entre 2002 et 2009) à l'échelle du bassin versant du Bocq, et menées avec plusieurs partenaires (la Commune d'Yvoir, la Direction des Cours d'eau non navigables, la Direction des Permis et Autorisations, la Zone de Police de la Haute-Meuse, la Fédération halieutique de la Haute-Meuse namuroise, Inter-Environnement Wallonie et les carriers), les préoccupations environnementales sont maintenant mieux prises en compte. Un des objectifs était de réduire les rejets chargés en sédiments ou en résidus de production dans le cours d'eau. Des mesures concrètes ont été prises par les carriers : utilisation de l'eau de lavage en circuit fermé, création de bassins de décantation, installation de stations de lavage des camions, test de végétalisation de remblais... Le dialogue avec les carriers sera maintenu et de nouveaux aménagements sont projetés par ceux-ci dès 2011.



Nouvelles infrastructures à la carrière Colas à Yvoir



© Hubert Raeymaekers

Concertation entre les partenaires du CRHM et les carriers le long du Bocq

4.5. Agriculture (Thème 3)

Concilier agriculture et cours d'eau

Les **apports de nutriments** (Sous-thème 3.1), l'**érosion** des berges (Sous-thème 3.2), les **matières organiques** (Sous-thèmes 3.3), les **mesures agri-environnementales** (Sous-thème 3.4) et les **pesticides agricoles** (Sous-thème 3.5), peuvent avoir un impact sur le milieu rivulaire et sur la qualité des eaux de surface et souterraines. Afin de contribuer à l'**information des agriculteurs** (Sous-thème 3.6) sur ces interactions, la Cellule de coordination du CRHM va réaliser un document de synthèse présentant les problématiques et les solutions envisageables. Ce document pourra être transmis lors de séances d'information ou de visites de terrain des dispositifs pilotes (abreuvoirs et air d'accès) réalisés en 2008 et 2009 dans le cadre du CRHM, via les commissions agricoles ou encore lors du recensement agricole avec la collaboration des communes et des Groupes d'action locale (GAL). Des aménagements destinés à protéger la rivière sont aussi réalisés chez des agriculteurs grâce à certains partenaires du CRHM qui ont instauré une prime à l'installation d'un biofiltre pour les agriculteurs comme la Commune d'Ohey ou encore la pose de clôture le long des berges et sa revégétalisation financées par le GAL de l'Entre Sambre et Meuse.



© administration communale d'Ohhey

Biofiltre installé chez un agriculteur à Ohhey et permettant le traitement des résidus de pulvérisation



© Laurence Matthews

Bétail accédant au ruisseau du Tronquoy à Wierde pour s'abreuver et déstructurant la berge



© Laurence Matthews

Pompe à museau permettant au bétail de s'abreuver des eaux du Flavion sans accéder à ses berges



© Stéphanie Abras

Les agriculteurs de la vallée du Samson sensibilisés dans le cadre d'une journée co-organisée par 2 GAL et 3 Contrats de rivière, le 3 février 2011 à Havelange

Travaux d'aménagement d'une aire d'accès pour le bétail le long d'un petit cours d'eau non classé à Gesves



© Michèle Sterckx

4.6. Collectivités et ménages (Thème 4)

L'eau, un bien précieux

Les ressources en eau ne sont pas à gaspiller. Afin de sensibiliser la population de la Haute-Meuse aux **économies d'eau** (Sous-thème 4.1) dans la vie de tous les jours, la Cellule de coordination du CRHM actualisera un document de synthèse réalisé en collaboration avec Les Amis de la Terre il y a quelques années et qui pourra être diffusé avec l'aide des communes partenaires.

Les collectivités impliquées dans une meilleure gestion des produits phytosanitaires

Les **pesticides non agricoles** (Sous-thème 4.2), issus des collectivités mais aussi de chaque citoyen, représentent la moitié des produits phytosanitaires pouvant altérer la qualité des eaux de surface et souterraines en Wallonie. Afin de réduire l'utilisation des pesticides et ainsi contribuer à une amélioration de cette qualité, de nombreux partenaires du CRHM s'engagent dans des actions. Des institutions comme la Province de Namur (*via* sa Cellule Environnement), le Port autonome de Namur et les communes de Anhée, Assesse, Ciney, Dinant, Eghezée, Florennes, Gesves, Mettet, Namur, Onhaye, Profondeville et Yvoir s'engagent dans la mise en place de plans de gestion différenciée afin de réduire leur consommation de produits phytosanitaires au niveau de leurs espaces verts. D'autres communes se sont par ailleurs engagées vers des techniques alternatives comme Profondeville avec l'utilisation d'un désherbeur thermique, Ohey avec des solutions mécaniques et Namur avec l'usage de paillage pour protéger les parterres de fleurs. Des associations comme Adalia, PhytEauwal, le Pôle de Gestion différenciée ou encore le GAL Haute-Meuse peuvent apporter un soutien à ces acteurs publics. Des séances d'information à destination du personnel de ces collectivités, des partenaires du CRHM ou encore du grand public sont programmées par l'ensemble de ces acteurs avec pour certaines d'entre elles le soutien de la Cellule de coordination du CRHM.



© Stéphane Abras

Séance d'information sur la gestion communale des produits phytosanitaires, le 28 janvier 2010 à Eghezée



© admin. com de Profondeville

Désherbeur thermique à vapeur employé par la Commune de Profondeville

4.7. Zones protégées (Thème 5)

Sites Natura 2000, captages d'eau potable, zones karstiques

Certaines **zones Natura 2000** (Sous-thème 5.1) de la vallée mosane peuvent être influencées par les activités de certains acteurs de l'eau. Par exemple, à Waulsort, la proximité entre la piste nautique de vitesse et un site Natura 2000 est sujette à une concertation entre les partenaires (Direction de la Réglementation et des Droits des Usagers, Direction des Voies hydrauliques, Département de la Nature et des Forêts, Police de la navigation et les fédérations de sports moteurs et halieutiques). Cette concertation a pour objectif de trouver un compromis acceptable pour chaque utilisateur et le milieu environnant.



© Jean Ricard

Bateau à moteur le long d'un site Natura 2000 à Waulsort

Les **zones de protection de captage** (Sous-thème 5.6) doivent être protégées pour garantir une eau potable pour l'ensemble de la population. Afin d'informer les habitants de l'existence de ces zones à proximité de chez eux, la Cellule de coordination, en collaboration avec la Société publique de Gestion de l'Eau et les administrations compétentes, rédigera des articles de sensibilisation qui pourront être diffusés par les communes partenaires.



Prise d'eau du captage Vivaqua à Crupet

La pollution des **zones karstiques** (Sous-thème 5.7) a des conséquences directes sur la qualité des eaux souterraines. Afin d'informer les partenaires et le grand public et d'agir pour protéger certains sites, la Commission wallonne d'Etude et de Protection des Sites souterrains (CWE PSS) réalisera jusqu'en 2012 des atlas du karst dans les différents bassins versants de la Haute-Meuse (Viroin, Bocq, Samson, Burnot et Molignée) grâce à un financement de la Direction des Eaux souterraines. En collaboration avec les partenaires locaux que sont les communes et autres associations, des actions de sensibilisation ou de nettoyage du karst seront réalisées en parallèle.



Opération karsts propres menée en 2009 à Spontin par un stagiaire du CRHM en collaboration avec des bénévoles

L'Atlas du karst du bassin versant du Viroin édité en 2009 sera suivi de deux autres ouvrages sur des bassins du Bocq/Samson (2011) et du Burnot/Molignée (2012)



Dépression karstique constatée en 2000 à Ivoi



4.8. Prélèvements, crues, étiage des cours d'eau (Thème 6)

Retenir un maximum ou évacuer rapidement les eaux ?

Pour remédier à certains problèmes d'**inondations** (Sous-thème 6.3), le gestionnaire du cours d'eau réfléchit à des solutions de rétention d'eau dans certaines zones amont peu urbanisées ou par la construction de bassins d'orage comme ce sera par exemple le cas prochainement à Ciney via l'INASEP. *A contrario*, des études sont aussi menées afin de trouver les solutions les plus adéquates pour évacuer localement les eaux en cas de crues importantes au niveau de secteurs urbanisés. Un projet Interreg « inondation » soutenu par la Direction des Cours d'Eau non navigables verra prochainement le jour à l'échelle du bassin versant de la Houille.

Vidange des caves des riverains de la Meuse à Namur vers le fleuve gonflé d'eau le 8 janvier 2011



© Stéphane Abras

Inondation dans la vallée du Bocq à Yvoir le 14 novembre 2010



© Julien Calligrafi

© Stéphane Abras



Débordement de la Meuse à Anhée le 8 janvier 2011



© Frédéric Mouchet

Maintenir des tronçons boisés « non entretenus », comme sur cette portion de l'Hermeton, est bénéfique pour le fonctionnement naturel d'un cours d'eau et pour retenir localement l'eau en cas de crues, permettant de réduire le risque d'inondation plus en aval

4.9. Pollutions (Thème 7)



Cuves à mazout en bordure du Burnot à Rivière

Les citernes à mazout le long des cours d'eau

A la suite des inventaires menés par le CRHM, des citernes à mazout bordant certains cours d'eau ont été identifiées. A la vue des risques de **pollutions accidentelles** (Sous-thème 7.1) qui pourraient être occasionnées au cours d'eau en cas de fuite, la Direction des Cours d'Eau non navigables agira auprès des propriétaires pour résoudre ces problèmes, en collaboration avec le Département de la Police et des Contrôles.



© Roger Macours

4.10. Hydromorphologie (Thème 8)

Rétablir la libre circulation des poissons

La **continuité écologique des cours d'eau** (Sous-thème 8.1) conditionne la circulation des poissons dans nos cours d'eau. L'installation de turbines hydroélectriques sur la Meuse entre Hastière et La Plante va permettre une production d'électricité hydraulique mais va aussi interférer avec les mouvements des poissons. La Direction des Voies hydrauliques de Namur, la Direction des Aménagements paysagers, Energie Fleuves SA, ProFish Technology et le Service de la Pêche suivent l'avancement des installations et participent à l'étude d'incidence sur les populations piscicoles. La Cellule de coordination du CRHM informe régulièrement ses partenaires à ce sujet. Elle peut compter sur la participation active des promoteurs du projet, du Service public de Wallonie, de la Fédération halieutique de la Haute-Meuse namuroise et de la Maison wallonne de la Pêche qui suivent de près l'évolution du dossier et les études d'impact sur les populations de poissons mosanes.



© Denis Raulin

Première turbine hydroélectrique de la Haute-Meuse installée à l'écluse de Hun



Séance d'information et de concertation concernant l'installation des turbines hydroélectriques en Haute-Meuse, le 25 novembre 2009 à Namur



© Stéphanie Abras



© Stéphane Abras

Echelle à poisson du barrage d'Anseremme

La Direction des Voies hydrauliques de Namur, en concertation avec la Direction des Aménagements paysagers, le Service de la Pêche et la Fédération halieutique, étudie également le réaménagement des échelles à poissons entre Anseremme et La Plante. Enfin, la Direction des Cours d'Eau non navigables, avec le soutien scientifique des Facultés de Namur et l'Université de Liège, mène aussi sur le Bocq et sur l'Eau Blanche des travaux de restauration de la qualité physique du cours d'eau en recréant des sites propices au développement des populations de poissons et autres macro-invertébrés et en éliminant des obstacles à leur libre circulation.



© Bernard Dele Court



© Gisèle Vermeiers

Le Leignon à Ciney : réaménagement du ruisseau et ancien lit conservé en bras mort. Les bois dans l'eau contribuent à la diversification des courants et l'enrichissement des habitats aquatiques

L'entretien des cours d'eau, à chaque catégorie son gestionnaire

La **gestion et l'entretien des cours d'eau** (Sous-thème 8.2) sont assurés pour les cours d'eau navigables (la Meuse en l'occurrence) par la SPW - Direction des Voies hydrauliques de Namur qui assure ses missions légales que sont l'entretien et la remise en état des écluses, barrages, chemins de halage et berges. Pour les cours d'eau non navigables, la gestion est réalisée par la SPW - Direction des Cours d'Eau non navigables en première catégorie, par les Services techniques provinciaux en seconde catégorie et par les communes en troisième catégorie. Ces gestionnaires s'engagent à assurer leurs missions légales que sont les réparations de digues, la protection des berges, la gestion des problèmes d'érosion et d'entraves, l'évacuation de déchets lourds dans le lit de la rivière et la gestion de la ripisylve sur les berges. Ils mènent aussi des concertations avec les riverains.

En Meuse, des projets d'introduction de plantes aquatiques locales dans les berges artificielles sont développés par le Département de la Nature et des Forêts, en accord avec la Direction des Voies hydrauliques de Namur. Des fiches techniques vulgarisées d'entretien de la végétation de bord de Meuse seront réalisées par la Cellule de coordination du CRHM et le Groupe Interuniversitaire de Recherches en Ecologie appliquée, à destination des ouvriers en charge des travaux. Le guide d'entretien des ripisylves publié par Gembloux Agro-Bio Tech en 2010 (financement : SPW-Direction des Cours d'Eau non navigables) sera utile à ce sujet.



Un guide d'entretien des ripisylves a été publié en 2010 sur base des acquis scientifiques de conventions de recherche financées par l'administration wallonne

Revégétalisation réalisée à la base des berges de la Meuse entre Namur et Andenne. Cet essai fructueux sera reconduit dès 2011 le long d'autres tronçons du fleuve



© Philippe Nivellet



© Pascale Guidet

L'administration provinciale namuroise dispose d'une équipe de 8 cantonniers de rivière qui contribuent aux missions d'entretien des cours d'eau de 2^{ème} catégorie

4.11. Activités récréatives (Thème 9)

La pêche pour tous

Susciter un intérêt pour la **pêche** (Sous-thème 9.1) auprès des plus jeunes est un des objectifs de la Maison wallonne de la Pêche, de la Fédération halieutique de la Haute-Meuse namuroise et de la Fédération Sportive des Pêcheurs Francophones. Pour ce faire, des stages d'initiation sont organisés sur le territoire de la Meuse amont. A Naninne, la Ville de Namur, en partenariat avec la Fédération halieutique, a réhabilité l'Etang Sous la Ville, afin d'y accueillir entre autres des stages de pêche pour les plus jeunes.

Autre sujet, l'engagement de la Direction des Voies hydrauliques de Namur d'homogénéiser les règles d'installation et de contrôle relatifs à l'installation des planchers de pêche en bord de Meuse, en concertation avec cette même Fédération halieutique de la Haute-Meuse namuroise.



© Fly Fishing Belgium

Pêcheur en action le long de la Molignée



© Lieve Vernailen

Concours de pêche organisé sur les berges de la Meuse à Anhé

La vallée de la Meuse, mise en avant par des aménagements touristiques réfléchis

Le **tourisme fluvial et des vallées** (Sous-thème 9.2) intègre une multitude d'intervenants dans des activités récréatives et des aménagements touristiques multiples qu'il faut concilier avec le respect de l'environnement rivulaire. En Meuse, le renouvellement des autorisations pour les pistes de vitesse pour le ski-nautique, le wakeboard et le yachting a fait l'objet d'une table ronde de concertation en 2010 entre la Direction de la Réglementation et des Droits des Usagers, la Direction des Voies hydrauliques, le Département de la Nature et des Forêts, la Police de la navigation et les fédérations de sports moteurs et halieutiques.



La vallée de la Meuse à Namur



© Serge Charlier

Des aménagements des berges du fleuve sont programmés. A Namur, divers projets sont menés ou sont en cours d'étude par différents partenaires (la Ville de Namur, la Direction des Voies hydrauliques de Namur, le Port autonome de Namur, le Bureau économique de la Province de Namur et le Commissariat général au Tourisme) : un élargissement de la zone dédiée à l'amarrage des péniches à vocation touristique, l'extension du port de plaisance d'Amée et la mise en place d'une zone de baignade, l'aménagement touristique des quais, l'utilisation et la promotion des voies navigables pour le transport public urbain. A Dinant, un projet d'encorbellement en rive droite et l'aménagement du quai Cadoux seront notamment réalisés en collaboration entre la Ville de Dinant, la Direction des Voies hydrauliques de Namur, la Direction générale opérationnelle des Routes et Bâtiments, le Département de la Nature et des Forêts, l'Intercommunale namuroise des Services publics et la Batellerie. De nombreuses concertations ont donc lieu entre ces différents intervenants. A Hastière, l'aménagement d'une liaison entre le Castel Les Sorbiers et le pont de Heer sera discuté par la Direction des Voies hydrauliques de Namur, la Commune d'Hastière, le Département de la Nature et des Forêts et Les Amis d'Agimont. Entre Namur et Charleville-Mézières, un projet de valorisation touristique dont le but est de réaliser de façon homogène des produits à destination des plaisanciers et des professionnels est en cours de réflexion par le Bureau économique de la Province de Namur en collaboration avec les communes mosanes.



© Christina Van Leberghe

Dinant, haut lieu touristique mosan



© Simon Schmitt

Le château de Frey, patrimoine classé de la vallée de la Meuse



© Stéphanie Abras

L'alpinisme et la spéléologie (Sous-Thème 9.3) sur les massifs rocheux mosans et dans les cavités karstiques sont développés en Haute-Meuse. Afin d'harmoniser les demandes de permis d'environnement pour les massifs d'escalade et de respecter au mieux le cours d'eau souvent proche, la Klim- en Bergsportfederatie et le Club alpin belge, en collaboration avec la Cellule de coordination du CRHM, organiseront une séance de concertation avec les autorités régionales (Département de la Nature et des Forêts, Département des Permis et Autorisations et Direction générale opérationnelle Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie) et communales concernées.

4.12. Ouvrages et patrimoine (Thème 10)

Des ouvrages qui tiennent la route

L'entretien ou la création d'**ouvrages le long des cours d'eau** (Sous-Thème 10.1) doivent être suivis afin de garantir un bon écoulement des eaux et une intégration au milieu environnant. Le SPW - DGO1 - Département des Infrastructures subsidiées se charge de l'entretien régulier des ponts régionaux. Certaines communes restaurent les ouvrages communaux, apportent leur soutien à l'identification des propriétaires d'ouvrages détériorés et agissent en concertation avec les riverains.



© Laurence Matthews

Effondrement d'un mur dans le lit du Ruisseau de Leffe à Dinant

Seuil artificiel sur le Burnot à Rivière



© Yvon Delaplace

La Direction des Cours d'Eau non navigables et l'Administration des Services techniques et de l'Environnement peuvent aussi avertir les propriétaires d'ouvrage des dégradations constatées et peuvent demander une remise en état. De nouveaux ouvrages sont aussi en projet de réalisation en collaboration avec la Direction de Voies hydrauliques de Namur et le Port autonome de Namur, comme les quais de chargement d'Yvoir et de Leffe.

La mise en valeur d'un patrimoine local lié à l'eau

Le **patrimoine culturel et paysager** (Sous-Thème 10.2) subit les frasques du temps. Certains partenaires mènent des projets de restauration ou de sauvegarde de ce patrimoine. En Meuse, la Direction des Voies hydraulique de Namur en collaboration avec le Département de la Nature et des Forêts, la Commune d'Yvoir, la Cellule de coordination du CRHM et la Fédération halieutique de la Haute-Meuse namuroise se sont concertés en vue de protéger et restaurer la petite île de Godinne, patrimoine paysager indéniable aux yeux des habitants du village, qui subit actuellement une érosion très importante. Un projet d'aménagement en vieux pavés du Ravel traversant un site classé entre Anhée et Profondeville sera aussi discuté entre la Direction des Voies hydrauliques de Namur, la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles et les deux communes impliquées.

Sur le Houyoux, suite à la récente restauration du pont de Seumoy à Emines, la Maison de la Mémoire rurale de La Bruyère en partenariat avec la Cellule de coordination du CRHM et la Commune de La Bruyère, placera un panneau de sensibilisation et une visite guidée du site sera organisée. Sur le ruisseau de Tailfer, la Commune d'Assesse envisage de restaurer le petit pont du Bois d'Arche à l'aide d'un financement du Petit Patrimoine populaire wallon.



La station de pompage de Fechelenne en rénovation à Falaën le long du Flavion

Le pont de Seumoy, dans la partie amont de la vallée du Houyoux, a été restauré en 2010



Sur la Houille, la Commune de Gedinne diffusera le reportage consacré aux moulins de la vallée sur son site Internet. Sur la Moline, le Petit Patrimoine populaire wallon permet la rénovation de la roue à aubes de Warnant sur la Commune d'Anhée et de la station de pompage de Fechelenne sur la Commune de Onhaye. Sur ce dernier site, un panneau de sensibilisation pourra être placé et un parcours guidé organisé.

4.13. Espèces invasives (Thème 11)

Berce du Caucase, balsamine de l'Himalaya, renouées asiatiques : il est temps d'agir

Certains **végétaux invasifs** (Sous-Thème 11.1) sont facilement véhiculés par les voies d'eau qui participent à leur dissémination sur tout le territoire. Ces espèces, en concurrence directe avec des végétaux indigènes, participent à la réduction de la biodiversité de la flore des milieux humides. La berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*) fait partie de ces végétaux invasifs. De plus, elle occasionne des brûlures aux personnes qui la manipulent.

Suite à ce risque de santé publique, un plan de gestion transversal a été mis en place par le Service public de Wallonie dont le personnel sera spécifiquement formé. Une Cellule Invasives a d'ailleurs été créée pour coordonner les actions entreprises. L'Administration des Services techniques et de l'Environnement mène également des actions d'éradication sur certains sites, à Hamois notamment.



© Frédérique Mouchet

Formation en juin 2010 des cantonniers de rivière provinciaux à la gestion de la berce du Caucase à Natoye le long du Petit Bocq



© Stéphane Abras

Population de berces du Caucase à Bioul le long du Burnot

En plus de la berce, la balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*) et les renouées asiatiques (*Fallopia japonica*, *Fallopia sachalinensis*, *Fallopia x bohemica*) font l'objet de divers inventaires, plans de gestion et actions d'information par différents partenaires en collaboration avec la Cellule de coordination du CRHM. Comme pour le nettoyage de déchets le long des cours d'eau, les agents communaux du projet Wallo'Net 3 seront par ailleurs formés pour gérer des populations de plantes invasives.

Quelques exemples de cours d'eau et partenaires impliqués :

- la Gelbressée et le Houyoux (les Cercles des Naturalistes de Belgique, Animation gelbressoise, les Amis de Marche-les-Dames et la Ville de Namur) ;
- le Bocq (la Fondation Close, la Fédération halieutique de la Haute-Meuse namuroise et les communes d'Assesse, Ciney, Hamois et Yvoir) ;
- Le Burnot (la Commune et le PCDN d'Anhée, la Fédération halieutique de la Haute-Meuse namuroise et la Commune de Profondeville) ;
- les Eaux Blanche et Noire ainsi que l'Oise (les communes et les PCDN de Chimay et Couvin, la Commune de Momignies, le GAL de la Botte du Hainaut, le Département de la Nature et des Forêts, l'asbl Les Bocages et Hainaut Ingénierie technique) ;
- la Houille (Département de la Nature et des Forêts, la Commune de Gedinne, le Centre YWCA Les Fauvettes) ;
- la Mollignée (les communes d'Anhée, Florennes et Onhaye) ;
- le Samson (la Commune de Gesves).



© Stéphane Abras

Gestion par des bénévoles de la balsamine de l'Himalaya le long de la Gelbressée à Marche-les-Dames



© David Gruslin

Gestion par des scouts de la balsamine de l'Himalaya le long de l'Eau Blanche à Aublain



Balsamine de l'Himalaya dans la vallée du Flavion

Forte augmentation des populations de bernache du Canada



Importante population de bernaches du Canada le long de l'île Vas-t-y-Frotte à La Plante

La bernache du Canada, dont les populations sont en plein développement en Haute-Meuse, et l'ouette d'Égypte, encore peu présente mais pouvant s'y développer, sont des **animaux invasifs** (Sous-Thème 11.2). Ces espèces exotiques concurrencent les oiseaux d'eau indigènes et menacent la biodiversité. Elles sont aussi à l'origine de nuisances pour l'homme : excréments, dégâts aux sites récréatifs et aux cultures, agressivité envers les promeneurs... Afin d'envisager la régulation des populations en Haute-Meuse, une réflexion a été initiée par la Cellule de coordination du CRHM en concertation avec l'ensemble de ses partenaires. Au-delà des comités locaux et du Comité de rivière, les organismes suivants ont particulièrement été sollicités : le Département de la Nature et des Forêts, le Département de l'Étude du Milieu naturel et agricole (Cellule Invasives), la Direction des Voies hydrauliques de Namur, Natagora, l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique et les 6 communes de la vallée de la Meuse.

4.14. Habitats et espèces sensibles (Thème 12)

Recréer des zones humides et un milieu rivulaire accueillant pour la flore et la faune

Les milieux rivulaires et humides regorgent de richesses biologiques qui, au cours du temps, ont parfois été malmenées. Afin de retrouver cette diversité, certains partenaires du CRHM mènent des actions de **restauration et valorisation d'habitats** (Sous-Thème 12.1). La Cellule de coordination du CRHM sensibilise ses partenaires et le grand public à l'existence de ces richesses : diffusion d'une liste des lieux de sensibilisation à la rivière en Wallonie, promotion des mesures agri-environnementales auprès des agriculteurs, information sur les Sites de grand Intérêt biologique auprès des communes, information sur les maladies et ravageurs susceptibles d'affecter la ripisylve, réalisation de panneaux de sensibilisation...



Frêne atteint de chalarose, dont le houppier se dégarnit à cause de la présence d'un champignon, le long du Samson à Gesves

En Meuse, des radeaux végétalisés seront installés dans les noues mosanes afin de recréer pour les poissons des zones de ponte et d'abris pour les alevins grâce à l'action de la Maison wallonne de la Pêche, de la Direction des Cours d'Eau non navigables et de la Direction des Voies hydrauliques de Namur.

© Frédéric Dumonceau



Grenouille verte dans une zone humide de la vallée de la Houille à Willerzie

© Christian Xhardez



Comme les radeaux végétalisés installés en 2010 sur le lac de la Plate Taille à Cerfontaine, des radeaux seront aussi installés dès 2011 dans les noues de la Meuse

Sur les affluents, de nombreux partenaires agissent pour restaurer ou créer des mares et zones humides avec le soutien du Département de la Nature et des Forêts : une mare didactique à Anseremme (Natagora, l'école Le Caillou, la Zone de Police de la Haute-Meuse et la Province de Namur), une mare naturelle à Agimont (le GAL Haute-Meuse, la Commune d'Hastière et les Cercles des Naturalistes de Belgique), la zone humide de La Poudrière à Jambes (la Ville de Namur et Natagora), des mares dans la basse vallée du Bocq (le GAL Haute-Meuse et Natagora), la zone humide de la Fontaine de Buze à Hamois (la Cellule de coordination du CRHM, la Commune de Hamois et le Département d'Etudes du Milieu naturel et agricole), une mare à Louette-Saint-Pierre (Le Centre YWCA Les Fauvettes et la Commune de Gedinne), deux mares didactiques à Flavion et Rosée (la Commune de Florennes et la Cellule de coordination du CRHM), la zone humide de la Pichelotte et de la Carrière de Bizonzon à Gesves (la Commune de Gesves)...

A l'étang de Virelles, une concertation a été initiée en 2010 entre l'asbl Virelles Nature, la Direction des Cours d'Eau non navigables, le Service de la Pêche, la Fédération halieutique de l'Entre Sambre et Meuse et la Cellule de coordination du CRHM afin d'optimiser les vidanges de l'étang et de réduire l'impact potentiel de celles-ci vis-à-vis des sédiments transportés vers l'Eau Blanche. Sur la Houille, la Commune de Gedinne, en partenariat avec le Département de la Nature et des Forêts, l'Administration des Services techniques et de l'Environnement et les Cercles des Naturalistes de Belgique, souhaite réaménager un tronçon fortement urbanisé au centre du village pour le rendre plus accueillant pour la faune et la flore. Enfin, le GAL de l'Entre Sambre et Meuse collabore avec un agriculteur pour replanter, en essences ligneuses indigènes, les berges du ruisseau de Saint Michel à Rosée et organise des séances d'information et de démonstrations pour restaurer des habitats typiques (comme les arbres têtards) à destination des gestionnaires des cours d'eau et des agriculteurs.



© Stéphanie Abras

Pâturage le long du ruisseau de Saint-Michel à Rosée où un projet de clôture de la berge et de replantation de la ripisylve sera prochainement mené

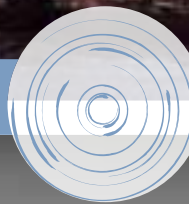
Protégeons les batraciens, poissons, oiseaux et autres insectes

En plus de la restauration des habitats, la **protection d'espèces sensibles animales ou végétales** (Sous-Thème 12.2) est un des axes d'action des partenaires du CRHM. La Cellule Environnement de la Province de Namur soutient les bénévoles qui protègent les batraciens lors de la migration printanière, en collaboration avec Natagora et le Département de la Nature et des Forêts. Par ailleurs, la cellule de coordination du CRHM, en concertation avec le Département de l'Etude du Milieu naturel et agricole et les Cercles des Naturalistes de Belgique, veillera à garantir le maintien du site de la sablière de Beuloye à Cognelée, propice aux batraciens. Le GAL Haute-Meuse organisera des journées d'information et de sensibilisation sur les hirondelles, les batraciens et les reptiles. La Commune de Fernelmont collabore avec Natagora à l'opération « Grenouilles sur les routes ». A Houx, la Commune d'Yvoir assure une signalisation routière pour faire ralentir les véhicules à hauteur du site de migration. A Gesves, les bénévoles du Plan communal de Développement de la Nature répertorient les sites de migration et organisent des opérations de sauvetage. Des mardelles seront aussi recrées afin d'accueillir le triton crêté. A Ronchinne, la Commune d'Assesse va faire placer deux crapauducs sous la route afin de permettre le passage des batraciens lors des migrations. La Commune d'Assesse s'engage également dans le projet « BiodiverCités » pour protéger les batraciens mais aussi le cincle plongeur. Des nichoirs à cincle seront aussi placés sur l'Hermeton et la Houille par les Cercles des Naturalistes de Belgique avec le soutien respectif des communes d'Hastière et de Gedinne.



© Stéphane Abras

Zone de migration de batraciens à Ronchinne où deux crapauducs vont être installés lors de la réfection de la route entre Crupet et Mont



Cincle plongeur dans la vallée du Samson



© Sébastien Krickx

4.15. Information et sensibilisation générale (Thème 13)

Illustrer, montrer, présenter, discuter, photographier ... bref sensibiliser la population

La sensibilisation du **grand public** (Sous-Thème 13.1) est primordiale pour atteindre les objectifs de restauration, protection et amélioration de la qualité des eaux et des milieux rivulaires et humides dans leur ensemble. Dans ce cadre, la Cellule de coordination développe des instruments de communication à destination de la population mosane : un bulletin trimestriel, un nouveau site Internet (www.crhm.be) créé en 2011, des documents de vulgarisation comme celui-ci, un réseau de panneaux d'information, une exposition photographique itinérante initiée avec un photographe indépendant et développée par le biais d'un concours photographique coordonné par la Commission wallonne d'Etude et de Protection des Sites souterrains ou encore un stand d'exposition et des animations pour les enfants qui sont disponibles pour l'ensemble de la population de la Haute-Meuse en collaboration avec tous les partenaires du CRHM.

Ces partenaires, soutenus par la Cellule de coordination, participent également à la Quinzaine wallonne de l'Eau et proposent des activités autour du thème de l'eau : excursions thématiques et visites de sites (milieux naturels, sites karstiques, station d'épuration et de pompage...), animations pour les écoles, conférences, expositions...

La Cellule Environnement de la Province de Namur propose par ailleurs un module d'animation spécifique à la rivière grâce à son animateur pédagogique qui peut se déplacer dans les écoles des communes partenaires pour sensibiliser les plus jeunes. Natagora projette d'organiser une journée d'information consacrée aux Eaux Blanche et Noire à Couvin à destination du grand public. La Commune de Gesves développe une « maison de l'eau » sur le site de la Pichelotte pour sensibiliser la population locale. Le PCDN d'Ohey réhabilite un sentier didactique le long du ruisseau du Bois d'Ohey, affluent du Samson. L'asbl Empreinte, gestionnaire du Centre régional d'Initiation à l'Environnement de Namur, collabore avec la Cellule de coordination pour proposer des animations en relation avec l'eau.



© Stéphane Abras

S.A.R. Le Prince Laurent visite l'exposition du CRHM lors de son inauguration le 11 septembre 2009 à Freyr



© Stéphane Abras

Vernissage de l'exposition du CRHM enrichie des photographies primées du concours Phot'Eau lors de la Journée mondiale de l'Eau le 22 mars 2010 à Namur

66 panneaux et leurs supports sont mis à disposition des partenaires du CRHM, notamment pour des animations pédagogiques à destination des enfants, comme ici à Godinne en octobre 2010



© Céline Hommay



© Marc Ketelbuters

La Cellule de coordination anime ponctuellement des stands lors d'événements divers, ici à Eghezée au moment de la Journée de l'Environnement du 27 novembre 2010

Inventaire des atteintes aux cours d'eau

Historiquement, l'inventaire des atteintes était réalisé par la Cellule Environnement de la Province de Namur et la Fondation Gouverneur René Close. Depuis 2011, la Cellule de coordination, se charge de cette mission et relève les déchets, les érosions de berges, les entraves à l'écoulement, les détériorations d'ouvrage et de protections de berges, les rejets, les plantes invasives et autres particularités. Elle diffuse ensuite les informations collectées aux **partenaires** (Sous-Thème 13.2) concernés que sont les gestionnaires des cours d'eau (Direction des Cours d'Eau non navigables, Administration des Services techniques et de l'Environnement, communes...).



© Laurence Matthews

A la recherche de l'origine d'un rejet d'eaux usées constaté lors de l'inventaire du Ruisseau du Bois de Mehaigne aux Boscailles

La Houille à Felenne



© Laurence Matthews

Informier, concerter, fédérer les partenaires

La rencontre entre tous les partenaires du CRHM permet un échange constructif d'idées qui donne lieu à des initiatives concrètes et concertées. Des Comités locaux sont organisés afin de présenter les données d'inventaire et de discuter des problèmes rencontrés et des actions à mener à l'échelle d'un bassin versant. Des réunions d'information sont aussi régulièrement proposées au Comité de rivière. Des exemples précis sont détaillés dans cette brochure. Ils illustrent la dynamique et la diversité des engagements pris par les partenaires du CRHM et le rôle indéniable de l'information et de la concertation entre ceux-ci.

Citons aussi le rôle essentiel de la Direction des Eaux de Surface, qui *via* sa Cellule Contrats de rivière, apporte son soutien à l'équipe de coordination du CRHM en lui fournissant les outils et les données nécessaires à la bonne information de ses partenaires : les fiches de description des masses d'eau, l'enquête publique relative aux plans de gestion par sous-bassin hydrographique, les résultats des analyses du réseau de mesure de la qualité des eaux, une base de données permettant d'encoder les actions du protocole d'accord et les données d'inventaire.



© Gisele Verniers

Information et concertation des partenaires du Comité local des Eaux Blanche, Noire et de l'Oise vis-à-vis du projet WALPHY le 13 décembre 2010 à Couvin



© Robert Jacques

L'eau de l'aube entre Dinant et Waulsort (1^{er} prix du concours Phot'Eau)



Bateau et brume sur le miroir de la Meuse à Dave (2^{ème} prix du concours Phot'Eau)



© Serge Charlier



© Paul De Bies

Chantoir des Fagnoules à Awagne, descente dans le tube de la cascade
(3^{ème} prix du concours Phot'Eau)

Les frimas à Falaën (4^{ème} prix du concours Phot'Eau)



© Richard Drèze



Publication de l'asbl
Contrat de rivière Haute-Meuse,
Mars 2011

Cellule de coordination
6, Rue Lelièvre à 5000 Namur
Tel : 081/77.67.32 • Fax : 081/77.69.05
Courriel : contact@crhm.be • Site Internet : www.crhm.be



Editeur responsable : Frédéric Mouchet, Coordinateur

Conception et rédaction : Stéphane Abras, Coordinateur adjoint
Frédéric Mouchet

Réalisé avec le soutien de :

